

Compte rendu de la Session du Conseil Communautaire
du 02 octobre 2007

L'an deux mil sept

Le 02 octobre

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 24 septembre 2007

Présents : Mesdames LEDOUX, PROT, PORNET, DE BELLEFOND, DUBUC et RICHARD, Messieurs, DOUADY, DUBOIS, FLEURY, LOUPIAS, SAUVESTRE, CAMUS, VILLAIN, NICAUD, BOSCARINO, MASSON, COULON, POTIER, LALANGE S, LALANGE JF, VALET, BOISLAIGUE, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames NONNET et LEBLANC, Messieurs ALLELY, CHARTIER, BLANCHET M, DAUBORD, PROUTEAU et DEFFONTAINES.

Assistaient également: Madame MAROTTE, Messieurs BLANCHET A, GAYE, LE SAUX, MOULIN, BOURBONNAIS et FOUCRET, membres suppléants.

1. Projet de création de 2 ateliers sur la Zone d'activités des Noraies : Assujettissement à la TVA

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle le projet de création de 2 ateliers relais sur la ZA des Noraies, il précise à cet effet que la Communauté de Communes a la possibilité d'opter pour l'assujettissement à la TVA. Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'opter pour l'assujettissement à la TVA dans le cadre de ce projet à compter du 1^{er} octobre 2007 et autorise le Président à signer tous les documents à intervenir.

2. Travaux d'aménagement du Centre Bourg de ST MICHEL EN BRENNE : Convention avec le Conseil Général de l'Indre pour la récupération du FCTVA

Monsieur le Président rappelle l'opération d'aménagement du centre Bourg de ST MICHEL EN BRENNE où il indique que l'article 23 de la Loi N°2004 du 13 août 2004 relative aux Libertés Locales précise que « *Les collectivités territoriales et leurs groupements, dès lors qu'ils sont compétents en matière de voirie, bénéficient, par dérogation, des attributions du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour les dépenses d'investissement afférentes à des travaux qu'ils réalisent sur le domaine public routier de l'Etat ou d'une collectivité territoriale. Seules ouvrent droit aux attributions du fonds, les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre d'une convention avec l'Etat ou la collectivité territoriale propriétaire précisant les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers des parties* ».

Aussi, afin de permettre à la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » de bénéficier du FCTVA sur cette opération pour les travaux réalisés sur la RD 6, la RD 43 et la RD 44, il propose de conventionner avec le Conseil Général de l'Indre, propriétaire de cette voirie. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention dans le cadre de cet aménagement.

3. Retrait d'immobilisations de l'inventaire

Monsieur le Président de la commission Finances rappelle que certaines immobilisations du Budget Principal n'ont plus lieu de figurer dans l'inventaire :

Compte	Libellé de l'immobilisation	N° de l'inventaire	Année d'acquisition	Valeur d'origine
2031	Dépliants	1 SIVOM	1988	4 339,31
2031	Dépliants	2 SIVOM	1991	17 395,77

2031	Dépliants	3 SIVOM	1992	9 952,93
2031	Dépliants	4 SIVOM	1993	2 590,45
2031	Etudes hydrauliques	5 SIVOM	1993	14 769,45
2031	Etudes hydrauliques	6 SIVOM	1994	9 495,39
2031	Dépliants	7 SIVOM	1995	10 415,30
2031	Dépliants	8 SIVOM	1996	450,33
2031	Dépliants	9 SIVOM	1998	12 463,32
2158	15 contenaires	11 SIVOM	1998	8 273,41
2158	Camion benne	13 SIVOM	1992	9 146,94
2158	Carte grise camion benne	16 SIVOM	1995	69,36
2188	Cahier de texte	11	2002	9 700,00
2188	Bache caisse	27	2003	427,55

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire a décidé de retirer de l'inventaire les immobilisations listées ci-dessus qui n'ont plus lieu d'être.

4. Renouvellement de la Ligne de Trésorerie

Monsieur le Président rappelle la délibération N°07/10-2006 concernant la réalisation et le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € pour une durée d'un an. Certaines des subventions attendues restent non perçues à ce jour, aussi, il convient de souscrire un nouveau contrat pour un montant de 300 000 €, pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire a décidé de contracter auprès du Crédit Agricole la ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée :	1 an
Taux fixe :	4.60 %
Périodicité :	annuelle

Il a autorisé Monsieur le Président à signer le contrat et lui a donné tous pouvoirs pour effectuer les diverses opérations prévues dans le contrat.

5. Budget Affaires Economiques : Décision modificative N°1

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà Alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
<u>DEPENSES D' INVESTISSEMENT</u>				
Amortissements des subventions			13911-01	0.02 €
ZA de l' Avis	2313-108	0.02 €		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

6. Budget Logements : Décision modificative N°3

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>				
Intérêts des emprunts	66111	6 520 €		
Amortissements des immobilisations			6811	6 520 €
<u>DEPENSES D' INVESTISSEMENT</u>				
Logement 8 place St Etienne à Paulnay			2313-107	1 947 €
Logements de l'école d'Obterre			2313-108	1 698 €
Logements route de Châteauroux à Mézières			2313-117	1 000 €
Logements « la cure » à Ste Gemme			2313-118	720 €
Capital des emprunts			1641-01	1 155 €
<u>RECETTES D' INVESTISSEMENT</u>				
Amortissements des immobilisations			28142-01	6 520 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

7. Budget Principal : Décision modificative N°2

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>				
Intérêts des emprunts			66111	1 050 €
Amortissements des immobilisations			6811	12 402 €
Virement à la section d'investissement	023	6 949 €		
Dépenses imprévues	022	1 050 €		
<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>				
Amortissements des subventions			777	5 453 €
<u>DEPENSES D' INVESTISSEMENT</u>				
Amortissements de subventions			13931-01	1 398.60 €
Amortissements de subventions			13912-01	1 238.50 €
Amortissements de subventions			13913-01	2 426.40 €
Amortissements de subventions			13911-01	389.50 €
Capital des emprunts			1641-01	9 800 €
Véhicule 9 places			2182-147	1 400 €
Camion point à temps			21571-157	3 000 €
Travaux voirie	2318-157	3 000 €		
Bâtiment de la déchetterie	2313-155	11 200 €		
<u>RECETTES D' INVESTISSEMENT</u>				
Amortissements des immobilisations			28184-01	144 €
Amortissements des immobilisations			28158-01	12 258 €
Virement de la section de fonctionnement	021	6 949 €		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, a approuvé les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

8. Indemnité du receveur

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire qu'un arrêté Interministériel, en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des Services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Aux termes de cet arrêté, l'indemnité est calculée chaque année sur la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.

Le Conseil Communautaire considérant qu'il est demandé au receveur Monsieur Dominique BUCHET, qui accepte, de fournir à la Communauté de Communes Cœur de Brenne, les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1^{er} de l'arrêté précité, décide de lui allouer l'indemnité de conseil prévue, sur la période de la durée du mandat du conseil communautaire. Monsieur Dominique BUCHET ayant arrêté ses fonctions à la Trésorerie de Le Blanc au 31 août 2007, pour l'année 2007, le montant net sera de 353,07 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé cette proposition. Les crédits sont inscrits à l'article 6225 du Budget Principal 2007.

9. Services « Ecoles » et « Accueil de Loisirs » : modification du poste d' Adjoint Technique de 2^{ème} classe et du poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération n° 09/06-2002 portant sur la création d'un poste d'agent Technique à temps non complet à raison de 27h30 par semaine, et la délibération n°06/14-2005 portant sur la création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet à raison de 28 heures par semaine.

Or, compte tenu de l'évolution de ces postes, il s'avère nécessaire de modifier à compter du 1^{er} octobre 2007 :

- le poste en Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires.

- le poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé les modifications de postes indiquées ci-dessus à partir du 1^{er} octobre 2007 et il a chargé le Président de signer tous les documents relatifs à cette modification.

10. Ordures Ménagères : tarification de rotations de bennes

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération N° 04/17-2004 du 4 mai 2004 fixant les tarifs de mise à disposition de bennes et de rotations.

Il rappelle que le tarif de rotation sans immobilisation de benne a été fixé à 50 € par rotation quelque en soit le nombre. Or, pour certains usagers plusieurs rotations sont nécessaires. Aussi, il propose de fixer le prix des rotations sans immobilisation de benne, à partir de 4 rotations dans une période de 1 mois, à 30 € l'unité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire a accepté la proposition du Président et il a décidé d'ajouter aux tarifs des locations et rotations de bennes, à compter du 1^{er} octobre 2007, le prix des rotations sans immobilisation de benne, à partir de 4 rotations dans une période de 1 mois, à 30 € l'unité.

Le Président est autorisé à émettre les titres de recettes correspondants.

11. Travaux de voirie 2008 : demande de subvention FAR

Monsieur le Président de la Commission Voirie présente au Conseil Communautaire le programme de travaux de voirie 2008. Il propose le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel :

Total HT	75 000 €
TVA 19,6 %	14 700 €
TOTAL TTC	89 700 €

Plan de financement :

Subvention Département FAR Voirie (70%)	52 500 €
Reste à la charge de la CDC	37 200 €

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire a accepté le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus et a décidé de demander, auprès du Conseil Général de l'Indre, une subvention au titre du FAR voirie 2008.

12. Voirie - Acquisition de matériel réformé du Département

Messieurs DOUADY, NICAUD et MASSON se sont absentes pour la Commission « Appel d'Offres ».

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que dans un souci d'économie, il est indispensable de mettre en place une méthode de travail pour l'entretien en régie de la voirie communautaire. Dans un premier temps, il propose d'acquérir le matériel nécessaire à cet entretien à savoir : un camion plateau et un point à temps.

A cet effet, il a présenté la proposition du Conseil Général de l'Indre d'un montant de 3 000 € pour l'ensemble de ces matériels réformés. Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire a accepté la proposition du Président et a décidé d'acquérir le matériel suivant :

- Un camion plateau (référence KA 0008)
- Un point à temps (référence ED 008)

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2007 sur décision modificative.

13. Voirie – Programme de travaux 2007 : Avenant pour travaux supplémentaires

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le devis pour travaux supplémentaires dans le cadre du marché pour la réalisation de travaux sur la voirie communautaire.

Lot N°2 – Tapis aux enrobés – SCREG Ouest

Réalisation d'un tapis en enrobés dosés à 100kg / m ²	+ 19 560,50 € HT
Rabotage de la chaussée	+ 1 912,50 € HT
Soit un total de :	<u>+ 21 473,00 € HT</u>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, a accepté le devis pour les travaux supplémentaires désignés ci-dessus. Le Président est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget « Principal » 2007.

14. Animations Rurales : Sortie spectacle des « Bodin's »

Le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre des actions en faveur des adolescents et préadolescents, l'animateur rural propose l'activité suivante en 2007 : Le spectacle des Bodin's.

Cette sortie coûtera au total 320 € ; elle sera financée par la CAF de l'Indre dans le cadre du contrat « Enfance-Jeunesse ». Il propose la participation des familles à 9 €. Le coût résiduel reste à la charge de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire a accepté la mise en place de ce projet en faveur des adolescents et préadolescents et a décidé de fixer leur participation financière à 9 €. Le Président est autorisé à émettre les titres de recettes correspondants.

15. Construction d'une structure Multiaccueil pour la petite enfance : Résultat de la consultation pour le choix des candidats

Madame LEDOUX prend congé. Messieurs DOUADY, NICAUD et MASSON sont de retour à la réunion

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle que dans le cadre du projet de la construction d'une structure Multiaccueil à PAULNAY, une consultation a été lancée sous forme d'un marché négocié.

Il rappelle le déroulement de la procédure :

Un avis d'appel à la concurrence est paru le 7 juin 2007 sur les sites Internet « CyberIndre » du Conseil Général de l'Indre, sur celui de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne" et dans la Nouvelle République le 14 juin 2007. Un affichage a eu lieu au siège de la CdC.

La date limite de réception des candidatures était fixée au mardi 3 juillet 2007 à 12 h00. La commission « Appel d'offres » s'est réunie le jeudi 5 juillet 2007 et le 10 juillet 2007 pour retenir les candidats admis à déposer une offre avant le 7 septembre 2007 – 12 h00. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 septembre 2007 pour ouvrir les offres. Elle a alors décidé confier l'analyse de ces dernières à Bruno ROBINNE architecte chargé de la Maîtrise d'œuvre.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie à nouveau le mardi 18 septembre 2007 pour la présentation du rapport d'analyse des offres du Maître d'œuvre. Elle a décidé de négocier avec toutes les entreprises ayant répondu aux lots 1 à 12 dont l'offre était conforme, et a décidé de déclarer sans suite le lot 13 « serrurerie » pour lequel aucun candidat n'a répondu.

La CAO s'est réunie à nouveau le 2 octobre 2007 pour attribuer le marché comme suit :

Lot n°1: V.R.D :

BERRY Environnement – 36400 LA CHATRE 45 500,00 € HT
dont options : - Têtes de buses Sécurité,
- Plantation de 12 pommiers,
- Réfection de la clôture,
- Décapage complémentaire.

Lot n°2: Gros œuvre :

LEDOUX SARL - 36290 CHATEAUROUX 61 967,99 € HT

Lot n° 3 : charpente / couverture :

PASQUET SARL – 36000 CHATEAUROUX 75 530,13 € HT

Lot n° 4 : Menuiseries extérieures aluminium :

DUMAZERT – 36320 VILLEDIEU SUR INDRE 42 936,38 € HT
dont option Vitrage « Coolight »

Lot n° 5 : Menuiseries bois :

B.H.M. – 36300 LE BLANC 9 997,15 € HT

Lot n° 6 : Cloisons / doublages :

TECHNIPLATRE – 36400 LA CHATRE 16 090,25 € HT

Lot n° 7 : Faux plafonds :

LECOMTE SAS – 18400 ST FLORENT SUR CHER 6 600,00 € HT

<u>Lot n° 8 : Plomberie Sanitaires :</u> GANDOLFI – 36240 ECUEILLE	10 374,84 € HT
<u>Lot n° 9 : Electricité Chauffage :</u> GANDOLFI – 36240 ECUEILLE dont option Alarme incendie	28 042,25 € HT
<u>Lot n° 10 : Carrelage / Faïence :</u> LEDOUX SARL - 36290 CHATEAUROUX	7 126,79 € HT
<u>Lot n° 11 : Sols souples :</u> SMAC – 36250 ST MAUR	5 900,00 € HT
<u>Lot n° 12 : Peinture :</u> VILLERET SARL – 36500 PALLUAU SUR INDRE	8 541,00 € HT
<u>Lot n° 13 : Serrurerie :</u> SANS SUITE	

MONTANT TOTAL HT : 318 606,78 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres, approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres, et autorise Monsieur le Président à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2007.

16. Projet de construction d'une structure Multiaccueil : Demande de subvention Contrat de Pays et Leader +

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 02/21/2006 concernant le projet de création d'une structure multi accueil de 12 places sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Brenne.

Suite à la consultation des entreprises, le coût prévisionnel pour la construction de cette structure s'élève à 356 801,78 € HT.

Aussi, il propose de solliciter une subvention au titre du Leader + d'un montant de 36 375,72 € et une subvention régionale au titre du Contrat de Pays d'un montant de 107 308, 37 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre du Leader + d'un montant de 36 375,72 € et une subvention régionale au titre du Contrat de Pays d'un montant de 107 308, 37 €. Le Président est autorisé à déposer les dossiers de demande de subventions Leader + et Contrat de Pays auprès du Parc Naturel Régional de la Brenne à signer tout document nécessaire à au bon déroulement de cette opération.

17. Réalisation de mesures volumiques du gaz radon dans les écoles de la Communauté de Communes : Résultat de la consultation des entreprises

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle au Conseil Communautaire la consultation lancée pour la réalisation de mesures volumiques du gaz radon dans les écoles de la Communauté de Communes, et précise le déroulement de la procédure :

Un avis d'appel à la concurrence est paru le 8 juin 2007 sur le site Internet « CyberIndre » du Conseil Général de l'Indre et sur le site de la Communauté de Communes "Cœur de Brenne". La date limite de réception des offres était fixée au mercredi 27 juin 2007 à 12h00. La commission « Appel d'offres » s'est réunie le mardi 2 octobre 2007 pour l'attribution du marché.

La commission a retenu l'offre du Cabinet Thierry DESCOURIERES de LE BLANC pour un montant total de 4 312,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres, approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres et autorise Monsieur le Président à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2007.

18. Construction de deux ateliers relais à MEZIERES EN BRENNE - Mission SPS et Contrôle Technique : Résultat de la consultation

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle que dans le cadre du projet de la construction de deux ateliers relais à MEZIERES EN BRENNE, une consultation a été lancée pour nommer un coordinateur SPS et un contrôleur technique. Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur les sites Internet « Cyberindre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ». Un affichage a eu lieu au siège de la Communauté de Communes. La date limite de réception des offres était fixée au 26 septembre 2007 à 12 h00 et la commission « Appel d'offres » s'est réunie le mardi 2 octobre 2007.

Les entreprises retenues par la commission sont les suivantes :

- | | |
|--|---------------|
| - Lot N°1- Mission de Coordination SPS : A3 Coordination - 18000 BOURGES : | 1 900,00 € HT |
| - Lot N°2 – Mission de Contrôle technique : NORISKO – 18230 ST DOULCHARD : | 3 705,00 € HT |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres, approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres et autorise Monsieur le Président à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Affaires économiques 2007.

19. Aménagement de la ZA de l'Avis à MARTIZAY - Mission SPS : Résultat de la consultation

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de la Zone d'activités de l'Avis à MARTIZAY, une consultation a été lancée pour nommer un coordinateur SPS.

Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur les sites Internet « Cyberindre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ». Un affichage a eu lieu au siège de la Communauté de Communes. La date limite de réception des offres était fixée au 26 septembre 2007 à 12 h00 et la commission « Appel d'offres » s'est réunie le mardi 2 octobre 2007.

L'entreprise retenue par la commission est la suivante :

- Lot unique - Mission de Coordination SPS : A3 Coordination - 18000 BOURGES : 874,00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres, approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres et autorise Monsieur le Président à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Affaires économiques 2007.

20. Aménagement d'un logement 9 place de l'Eglise à STE GEMME : Avenant pour travaux en moins value

Monsieur le Président a présenté aux membres du Conseil Communautaire le devis pour travaux en moins value dans le cadre du marché pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un logement 9 place de l'Eglise à STE GEMME :

Lot N°5 Peinture Revêtements muraux - Entreprise VILLERET Bernard Sarl

Réalisation de papiers peints

- 974,39 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, a accepté le devis en moins value pour les travaux désignés ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

21. Réhabilitation de deux logements Les Violettes à OBTERRE : Avenants pour prolongation de délais

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le marché pour la réhabilitation de 2 logements situés impasse des violettes à OBTERRE. Il précise qu'il est nécessaire de prolonger le délai pour l'ensemble des lots, et de porter ainsi la fin du chantier au 20 décembre 2007.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, a accepté la prolongation du délai contractuel précisée ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Publié le 10 octobre 2007

Le Président,

Jean Louis CAMUS